



LA-TOUR-EN-JAREZ

APPROBATION : 03/10/2015  
MODIFICATION :



# Plan Local d'Urbanisme

## 9 Mémoire des annexes sanitaires



# Sommaire

<b>Sommaire</b>	<b>3</b>
<b>1-Géographie de la commune</b>	<b>5</b>
<b>2-Situation de l'Assainissement</b>	<b>6</b>
2-1- Mode de gestion du réseau d'assainissement	6
2-2- Fonctionnement hydraulique	6
2-3- Travaux récents	6
<b>3-Situation future</b>	<b>8</b>
3-1- Préambule	8
3-2- Zone d'assainissement collectif	8
3-3- Zone en assainissement autonome	8
<b>4- Aspect eaux pluviales</b>	<b>10</b>
<b>5- Alimentation en Eau Potable</b>	<b>11</b>
5-1- Mode de Gestion du réseau actuel	11
5-2- Situation actuelle	11
5-2-1- Structure générale	11
5-2-2- Zones de desserte	11
5-2-3- Besoins	11
5-3- Situation future	12
<b>6-Déchets</b>	<b>13</b>
6-1- Traitement des déchets	13



## 1- Géographie de la commune

La commune de la Tour-en-Jarez située au Nord de Saint-Etienne s'étage entre les altitudes 450m et 600m avec un point haut à 698m (la Stérie).

Elle est bordée au Sud par la rivière Onzon qui se rejette dans le Furan passant en limite de commune avec l'Etrat. Plusieurs thalwegs orientés du Nord au Sud recueillent les eaux de ruissellement :

- Ruisseau de Reteux à l'Ouest, avec son affluent, le ruisseau de Grattejambe ;
- Le thalweg de la Maladière en bordure Est du Bourg ;
- Le thalweg ou ruisseau de la Feuillatée à l'Est.

La topographie du terrain est marquée par de fortes pentes du terrain. Le bourg s'est implanté sur une pente de l'ordre de 15 à 20%, orientée au Sud et dominant l'Onzon.

La commune est située sur des formations géologiques anciennes : les micaschistes au Nord, brèches grès conglomérats à zones schisteuses au Sud.

## **2- Situation de l'Assainissement**

### **2-1- Mode de gestion du réseau d'assainissement**

Le réseau d'assainissement de la commune de la Tour-en-Jarez est géré par la Société Stéphanoise des Eaux au travers d'une prestation de service sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole.

### **2-2- Fonctionnement hydraulique**

La partie agglomérée autour du bourg de la commune est actuellement desservie par un réseau d'assainissement collectif d'une longueur de presque 18 kilomètres qui se décompose comme suit :

- 5,7 km de réseaux d'eaux usées,
- 6,5 km de réseaux d'eaux pluviales,
- 5,7 km de réseaux unitaires et hydrographie.

L'ensemble des réseaux eaux usées communaux est raccordé sur le collecteur intercommunal de l'Onzon via deux raccordements. Le collecteur longe la rivière Onzon depuis Sorbiers puis le Furan. Il aboutit à la station d'épuration de FURANIA qui traite l'ensemble des eaux usées de l'agglomération stéphanoise.

Les deux raccordements correspondent à deux secteurs de la commune :

- Le secteur Ouest (Grattejambe), raccordé sur le réseau d'assainissement de l'Etrat ;
- Le secteur Est comprenant le Bourg ainsi que l'ensemble des lotissements jusqu'à la RN 498.

Pour chaque secteur, l'exutoire comporte un déversoir d'orage afin de ne pas surcharger les ouvrages situés en aval en période de fortes pluies.

Le réseau d'assainissement collectif concerne 493 abonnés pour un volume total facturé d'environ 45 000 m<sup>3</sup>.

### **2-3- Travaux récents**

Une étude-diagnostic du réseau avait été réalisée. Elle a permis de définir des travaux pour l'amélioration de l'existant.

Ces travaux ont porté notamment :

- sur la mise en séparatif des réseaux sur les secteurs :
  - Chemin du Colombier
  - Rues entre le Croix du Vrai et la Maladière
  - Rue du Lavoir
- et la construction de deux bassins d'orage.

Vous trouverez ci-après 3 plans des réseaux d'assainissement séparatifs qui ont été créés.

En 2014, Saint Etienne Métropole a avancé un schéma directeur sur l'ensemble des communes de son territoire dont la Tour-en-Jarez qui a pour objectif de poursuivre les travaux sur la commune afin :

- d'améliorer la collecte des eaux usées ;
- de réduire les eaux claires parasites ;
- et de limiter les apports d'eaux pluviales dans le collecteur de l'Onzon.

## Situation future

### 2-4 Préambule

Une étude a été réalisée sur les secteurs actuellement en assainissement autonome. Elle a porté sur l'état de l'existant, le fonctionnement des installations, l'aptitude des sols à l'assainissement autonome et les solutions envisageables (collectif au bourg, collectif de proximité, non collectif).

Plusieurs scénarios d'assainissement ont été proposés sur les secteurs non desservis actuellement par les réseaux d'assainissement.

L'étude a conduit :

- d'une part à définir la zone d'assainissement collectif ;
- d'autre part à préconiser le type d'assainissement autonome à mettre en place compte tenu de la nature des sols.

### 2-5 Zone d'assainissement collectif

La zone d'assainissement collectif couvre l'ensemble du bourg et les parcelles aux alentours facilement raccordables à l'existant.

D'une façon générale, le raccordement à l'existant en eaux usées ne pose pas de problème particulièrement ; les canalisations unitaires existantes étant largement dimensionnées pour recevoir des débits strictement sanitaires supplémentaires.

Certaines parcelles situées à proximité du collecteur de l'Onzon sont également intégrées dans la zone d'assainissement collectif.

### 2-6 Zone en assainissement autonome

Les secteurs qui ne rentrent pas dans la zone d'assainissement collectif sont classés en assainissement autonome.

D'une façon générale, les sols rencontrés sur la commune ne sont pas très favorables. Ainsi la filière minimum préconisée comporte :

- Un système de pré-traitement : fosse septique toutes eaux ;

- Un système de transfert sur filtre à sable (sol reconstitué) éventuellement en terre dans le cas où le terrain présente une pente importante.

Ces éléments sont préconisés dans le cadre d'une réhabilitation d'un assainissement existant ou pour une construction neuve sur la totalité du territoire de la commune classée en assainissement autonome.

### **3- Aspect eaux pluviales**

La séparation des réseaux et la création de bassins d'orage permettent de gérer efficacement l'ensemble des évènements pluvieux. Les exutoires des différents rejets sont de capacité suffisante pour accepter ces flux après régulation dans les bassins d'orage.

Un programme d'entretien des différents ouvrages a été élaboré pour s'assurer du maintien de la capacité d'acceptation de ces flux.

## **4- Alimentation en Eau Potable**

### **4-1- Mode de Gestion du réseau actuel**

Le réseau d'Alimentation en Eau Potable de la commune de la Tour-en-Jarez est géré par la société Stéphanoise des Eaux dans le cadre du contrat de concession de distribution d'eau potable avec la ville de St Etienne en date du 01 octobre 1992.

Par convention en date du 6 avril 1987, la commune de la Tour-en-Jarez a confié à la ville de St-Etienne la gestion de son service des eaux.

### **4-2- Situation actuelle**

#### **4-2-1- Structure générale**

L'alimentation en eau de la commune de la Tour-en-Jarez est assurée à partir des ressources (barrage de la Haute Vallée du Furan et barrage de Lavalette) et du réseau de la Ville de Saint-Etienne (réservoir du Jardin des Plantes) par l'intermédiaire d'une conduite DN 600mm puis d'une conduite DN 300mm.

A partir du poste de livraison, une canalisation de diamètre 150mm alimente le réservoir du Bourg (200 m<sup>3</sup>) et le pompage de la Croix du Vray (30m<sup>3</sup>/h).

Le réservoir de la Bardonnanche (80m<sup>3</sup>), alimenté par le pompage de la Croix du Vray, dessert le Haut Service.

#### **4-2-2- Zones de desserte**

A partir du réservoir du Bourg, une canalisation DN 125mm dessert tout le cœur du village.

Le réservoir de la Bardonnanche assure l'alimentation de « Peymartin », « Les Gouttes », « Fontallis », « Bras de Fer ».

Les quartiers de la Vignasse, de la Maladière, du Bas Montreynaud, de Châteaubon, des Brosses, des Bretons et de Grattejambe, sont, quant à eux, desservis directement par la conduite générale DN 150mm et par le réservoir de Montreynaud bas (poste de livraison à l'intersection du Chemin de l'Octroi et la rue de la Vignasse).

#### **4-2-3- Besoins**

La consommation actuelle est de 51 301 m<sup>3</sup>/an (données 2013).



### **4-3- Situation future**

Le réseau d'Alimentation en eau potable de la commune est nettement suffisant pour absorber les nouvelles constructions qui seront réalisées et qui se trouvent en grande partie dans le tissu urbain. En ce qui concerne, la zone UC de la Vignasse, le secteur est distribué par une conduite.

## 5- Déchets

### 5-1-Traitement des déchets

Le département de la Loire est doté d'un Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, approuvé le 24 janvier 1996 et révisé par arrêté préfectoral du 13 novembre 2002.

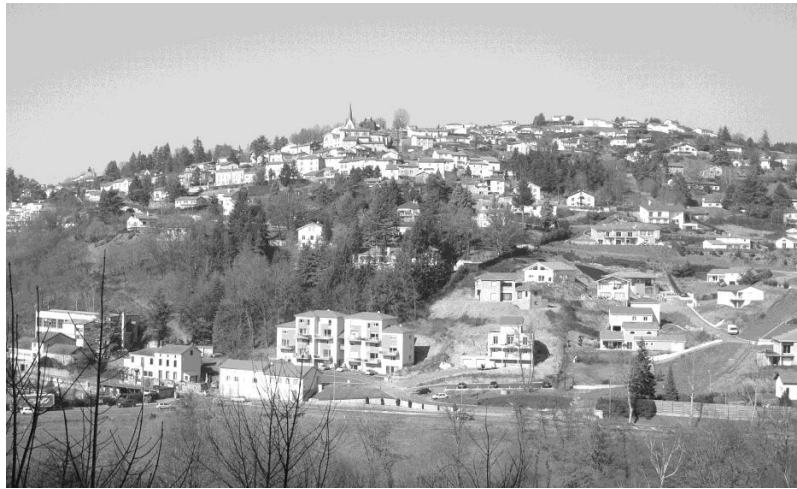
La Commune de La Tour-en-Jarez fait partie de la communauté d'agglomération de Saint-Etienne Métropole. La collecte est réalisée une fois par semaine pour les déchets ménagers et une fois toutes les deux semaines pour les déchets triés. La compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés » (collecte, tri, valorisation, transfert, et traitement) relève de Saint-Etienne Métropole tandis que la collecte est confiée à

Tout ce qui n'est pas valorisé est enfoui au centre d'enfouissement technique de Borde Matin situé à Roche-la-Molière.

Par ailleurs, 3 containers à verre répartis sur le territoire de la commune permettent un tri sélectif de ce déchet ménager.

Une déchetterie est située à proximité de la commune sur le territoire de la commune de l'Etrat au lieu-dit « Moulin Picon». Elle permet aux habitants de la commune de jeter les déchets encombrants (ferraille, gravats, végétaux...) et les déchets spéciaux (toxiques, inflammables, corrosifs...).





46 rue de la télématique  
CS 40801 – 42952 Saint-Etienne CEDEX 1  
tél : 04 77 92 84 00 fax : 04 77 92 84 09  
mail : epures@epures.com – Web : www.epures.com